

CFDT – Lettre d'information de mai 2021

*** CE QU'IL FAUT RETENIR ***



- **COVID19** : retour progressif à partir du 9 juin 2021 avec pour objectif un taux de 30 à 35% avec de 1 à 2 jours de présence par semaine sur site par rotations (hors personnes vulnérables).
- **Accord de télétravail** : si la situation reste favorable, le télétravail encadré entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2021
- **Négociations** : beaucoup de sujets annoncés par la direction, mais aucune date de réunion.
- **Flex-Office** : le CSE vote une expertise... mais est sanctionné par la direction.

Covid 19 - Point de situation sur la crise sanitaire

En l'état actuel, aucune nouvelle consigne n'a été donnée par le gouvernement sur le télétravail. Un nouveau protocole est néanmoins attendu le 8 juin 2021.

Un retour progressif sur site est envisagé avec un objectif de 30 à 35% à partir du 9 juin avec un roulement de 1 à 2 jours par semaine pour chaque salarié. Le volontariat n'est plus de mise : chacun doit participer.

Si une personne vulnérable souhaite revenir sur site, elle doit demander obligatoirement l'autorisation au médecin du travail et non à son médecin traitant.

Les mesures concernant les RIE devraient être assouplies, suivant ainsi celles relatives aux restaurants.

Accord de télétravail

Si la situation reste favorable, le télétravail encadré sera applicable à partir du 1^{er} octobre 2021 selon l'accord disponible sous PIXIS ([0990051473](https://www.pixis.fr/0990051473)).

La RH prépare l'avenant au contrat de travail qui vous sera fourni.

Pour rappel, vous pouvez choisir parmi les deux formules suivantes :

- Formule 1 : forfait de 22 jours maximum de télétravail par année civile
- Formule 2 : rythme de 1 jour de télétravail par semaine, plus 30 jours à utiliser sur l'année civile.

Le choix de pratiquer le télétravail est basé sur le double volontariat. Nous vous recommandons de discuter avec votre hiérarchie pour trouver la formule qui conviendra le mieux aux deux parties. N'hésitez pas à contacter vos représentants de proximité et élus **CFDT** pour toute question ou problématique sur ce sujet.

Des négociations sous contrainte ???

Courant mars, la direction nous présente un projet de "Pôle d'exploitation des infrastructures" basé sur un principe de 24h/24, 7j/7, ce qui implique une négociation sur l'organisation du temps de travail.

Courant mai, la direction nous propose un nouveau système "d'astreinte de crise" pour Système & Réseau, impliquant une astreinte d'une semaine par mois pour chaque groupe d'experts (3 à 4 personnes par groupe). Là encore cela implique une négociation sur l'organisation du temps de travail.

Les sujets de négociation s'accumulent mais la direction reste pour l'instant muette quant à l'organisation des réunions.

De là à penser que les négociations seront biaisées à cause du planning qui nous sera imposé, il n'y a qu'un pas.

Malgré un calendrier de négociations de fin d'année qui s'annonce chargé, la **CFDT** défendra toujours au mieux vos intérêts.

Nous demeurons à votre écoute afin de négocier au plus près de vos attentes.

Flex-Office (épisode 2)

Une expertise a été votée lors du CSE extraordinaire d'Euro-Information le 11 mai 2021. Plusieurs CSE impactés par le projet « Travaux Paris et Strasbourg » ayant également voté cette expertise, celle-ci sera prise en charge et effectuée par le cabinet SYNDEX pour l'ensemble des CSE du groupe.

Il est néanmoins malheureux de constater que compte tenu de cette expertise, la direction sanctionne les Organisations Syndicales en supprimant purement et simplement le GT Flex-Office concernant le Wacken 2 sous prétexte que le bâtiment est « Flex-Office Ready » et qu'il n'y aura pas de réaménagement. Quid de tous les sites connaissant des travaux à court ou moyen terme (Dijon, Orléans, Nancy, ...) avec espace de repli en Flex-Office avant la fin de l'expertise ?

! ⚠ ! Est-ce que pour la direction, l'impact Flex-Office pour moins de cent salariés est anodin ?

La **CFDT** sera très vigilante sur ce point qui impactera à terme l'ensemble des salariés, puisque le Flex-Office ne sera pas uniquement mis en œuvre sur les sites de Paris et Strasbourg.

Chalet au Grand-Bornand

L'appartement du Grand-Bornand recevra une rénovation totale à l'automne prochain. Il sera donc indisponible à la location du 26 septembre 2021 au 21 novembre 2021 sous réserve du respect du planning des travaux.

Dijon : un nouveau local IRP, oui mais...

D'après le dernier projet d'aménagement du premier étage, le nouveau bureau attribué aux représentants du personnel est accolé à l'espace détente, en face de l'entrée, et qui plus est, aveugle. Les élus **CFDT** ont fait part de leur étonnement et demandé à minima une cloison vitrée pour la lumière naturelle. Ils ont également mentionné que la confidentialité des échanges ne saurait être garantie et que le bruit émanant de l'espace détente serait une gêne. Pas de réponse de la direction pour l'instant, affaire à suivre.

Versement de la « Prime Enfant »

Si vous avez des enfants de plus de 16 ans et demi et que vous êtes concernés par la « prime enfant », vous devez effectuer vos demandes par l'application LSRH.

Celles-ci devront impérativement être saisies et validées avant le 15 août pour ouvrir droit à la prime.

La  **continue de se battre pour améliorer chaque jour votre quotidien !**

Vos élus et représentants au CSE EI-EID-EIP

Jean-Yves CROS - Florise BARBARIN - Jérôme LE DÉAUT - Françoise MARZELLIÈRE
Dinh Khôi NGUYEN - Pascaline VEREILLE - Éric BAUDUIN - Agnès SCHWAEDERLÉ
Thierry HUBLET - Aline LEPLAT - Tan Trieu HO - Mondher SOLTANI

Éric ÉTALON - Mickaël LE ROUVILLOIS - Carlos CARVALHO - Isabelle DEBERGH - Philippe LECLERCQ
Hervé ROCHOTTE - Jean-Louis MALYCHA - Benoit MALOT - Marie-Paule PETIT